

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Frédérique Perler, Guillaume Käser, Boris Calame, François Lefort, Yves de Matteis, Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, Jocelyne Haller, Claire Martenot, Olivier Baud, Christian Frey, Roger Deneys, Nicole Valiquier Grecuccio

Date de dépôt : 27 novembre 2017

Proposition de motion

pour la création d'une rente-pont en faveur de personnes proches de l'âge de la retraite ayant épuisé leur droit aux indemnités de chômage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'un nombre important de citoyennes et citoyens dans notre canton ayant épuisé leur droit aux indemnités de chômage n'a toujours pas retrouvé d'emploi ;
- que des personnes ayant souvent travaillé toute leur vie se trouvent ainsi à l'approche de l'âge légal de la retraite dans l'obligation de solliciter l'aide sociale ;
- la situation du marché de l'emploi, discriminatoire pour les personnes proches de l'âge légal de la retraite ;
- les chances très faibles de réinsertion des personnes plus âgées sur le marché du travail ;
- que cette situation est souvent très mal vécue par les personnes concernées ;
- qu'un système de rente-pont existe pour ces personnes depuis déjà six ans dans le canton de Vaud et qu'il donne entière satisfaction aux autorités,

invite le Conseil d'Etat

à élaborer un projet de rente-pont s'inspirant du système vaudois, pour les chômeuses et chômeurs en fin de droit de chômage proches de l'âge de la retraite légale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Des associations s'occupant de la défense des intérêts des personnes âgées de 50 ans et plus demandent régulièrement la création d'une rente-pont afin de pallier les problèmes de précarité auxquels de nombreuses personnes sont confrontées. Il est du devoir des autorités de trouver des solutions tenant mieux compte du respect de la dignité de ces catégories de la population.

Selon le SECO, le taux de chômage pour les personnes âgées de 50 ans et plus est en augmentation (2,4% pour 2011, 2,8% pour 2016)¹. La situation actuelle est préoccupante pour les chômeurs de longue durée (plus d'une année) âgés de 50 ans et plus. Plus de 26% des chômeurs âgés de 50 ans et plus sont des chômeurs de longue durée, tandis qu'un peu plus du 14% des chômeurs âgés de 25 à 49 ans sont des chômeurs longue durée². Ces chiffres font état des difficultés que connaissent les personnes âgées de 50 ans et plus pour retrouver un emploi.

Différentes mesures d'incitation et de sensibilisation ont été mises en place par l'Etat de Genève auprès des employeurs. Force est de constater que ces mesures sont insuffisantes pour répondre à l'ampleur du défi.

Cette motion se veut un moyen d'éviter l'appauvrissement des chômeur-euse-s âgé-e-s proches de la retraite légale et en fin de droit de chômage.

¹ [https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Arbeit/ALV/Arbeitslosigkeit/Aeltere_Arbeitslose/Bericht_Arbeitslose_50plus.pdf.download.pdf/FR_Bericht_Arbeitslose_50plus_\(2017\).pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Arbeit/ALV/Arbeitslosigkeit/Aeltere_Arbeitslose/Bericht_Arbeitslose_50plus.pdf.download.pdf/FR_Bericht_Arbeitslose_50plus_(2017).pdf)

² *Idem*

En effet, quand bien même notre système d'assurances sociales prévoit la possibilité de solliciter une retraite anticipée auprès de l'AVS et du 2^e pilier, une telle décision entraîne, de par la loi, une réduction à vie de leurs prestations de vieillesse (6,8% par année d'anticipation dans l'AVS). Cela réduit d'autant le pouvoir d'achat des retraités, pour le reste de leur vie.

De la même manière, le fait de devoir vivre avec des prestations de l'aide sociale, et donc avec un minimum vital, peut entraîner une perte de revenu conséquent.

En outre, les diminutions successives des revenus, une première fois par le recours à des indemnités de chômage (70% ou 80% du salaire brut), ensuite par le recours à des prestations d'aide sociale, sont vécues par ces personnes comme une dégradation de leurs conditions de vie financières et sociales, elles qui ont le plus souvent travaillé toute leur vie et ainsi apporté une contribution importante à la collectivité.

Aussi, le canton de Vaud a institué avec succès un régime de rente-pont qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011, et le canton de Neuchâtel étudie une telle possibilité. Des députés jurassiens³ et bernois⁴ ont également déposé des motions dans ce sens récemment.

A noter que la rente-pont existe déjà dans le canton de Genève pour le personnel de l'Etat depuis l'année 2014 (B 5 20).

Le contexte de la rente-pont vaudoise vise à renforcer les dispositifs sociaux en amont de l'aide sociale, afin de répondre à l'évolution des dépenses en matière d'aide sociale.

En résumé, le dispositif vaudois permet d'assurer la sécurité matérielle des chômeuses et chômeurs en fin de droit proches de l'AVS pendant les deux années qui précèdent l'âge légal de la retraite (62/63 ans), ayant épuisé leurs indemnités de chômage ou n'y ayant pas droit (indépendants), et disposant d'une modeste fortune personnelle.

Les prestations de la rente-pont se composent d'une prestation financière annuelle et du remboursement des frais de maladie dûment prouvés. Le calcul de la prestation de la rente-pont est basé sur les mêmes critères que les prestations complémentaires pour les rentier-ère-s AVS/AI.

Pour ces chômeuses et ces chômeurs, la rente-pont est une alternative à l'aide sociale et un moyen de préserver leurs rentes futures, en évitant de

³ <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20170606-Une-rente-pont-AVS-dans-le-Jura.html>

⁴ <https://www.rjb.ch/rjb/Actualite/Region/20171120-Le-PSA-veut-protoger-les-seniors-de-la-precarite.html>

devoir subir une réduction importante de leurs rentes AVS en raison d'une demande de rente anticipée.

Une évaluation menée par le bureau indépendant BASS en 2016 permet de tirer un bilan très positif de l'introduction des rentes-ponts dans le canton de Vaud au cours des cinq premières années. Entre 2011 et 2014, 885 personnes ont pu bénéficier de cette prestation⁵.

De la sorte, le canton de Genève pourrait s'inspirer du modèle vaudois en l'adaptant au contexte genevois.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

⁵ <http://www.lacote.ch/articles/regions/vaud/vaud-pc-familles-et-rente-pont-donnent-largement-satisfaction-514596>